Communiqué de presse

URBAN PREMIUM ouvre à la souscription sa nouvelle SCPI Malraux dédiée à la restauration patrimoniale en cœur de ville : URBAN MRX

Paris, le 04/02/2026 - **URBAN PREMIUM, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF et spécialisée depuis 2010 dans l'investissement immobilier en cœur de ville, enrichit son offre avec le lancement d'URBAN MRX, une SCPI résidentielle inscrite dans le cadre du dispositif Malraux, ouverte à la souscription depuis le 30 janvier 2026. Avec ce nouveau véhicule d'épargne, URBAN PREMIUM confirme son engagement en faveur de la revitalisation des centres-villes et propose aux investisseurs une solution associant impact territorial, préservation du patrimoine et optimisation fiscale**

Un acteur de référence sur l'immobilier de centre-ville

Depuis 2010, URBAN PREMIUM structure et gère des SCPI résidentielles adossées à des dispositifs fiscaux tels que Denormandie, Déficit foncier et Malraux, pour permettre aux épargnants de bénéficier de réductions d'impôt tout en finançant la rénovation ou la construction de logements. La société gère également une SCPI dédiée au commerce de proximité, contribuant directement à la vitalité des centres urbains.

Son positionnement repose sur une conviction forte : la requalification du bâti existant constitue une réponse structurelle aux enjeux de logement, de sobriété foncière et d'attractivité des cœurs de ville.

Le dispositif Malraux

Créé en 1962, le dispositif Malraux vise à préserver et valoriser le patrimoine immobilier français situé dans des secteurs à forte valeur historique ou architecturale. Il encourage la restauration complète d'immeubles anciens dans des secteurs protégés, sous le contrôle des Architectes des Bâtiments de France, afin de maintenir la qualité architecturale et urbaine de ces ensembles.

Une solution d'optimisation fiscale pertinente

En souscrivant à URBAN MRX, les investisseurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 18 % du montant investi, calculée sur la quote-part de travaux éligibles, hors plafonnement global des niches fiscales. Ce cadre fiscal s'inscrit dans une logique d'investissement de long terme, cohérente avec la nature des opérations menées.

En contrepartie, l'investisseur doit conserver ses parts pendant une durée minimale de neuf ans à compter de la première mise en location du dernier bien restauré ou livré, sous peine de remise en cause de l'avantage fiscal. La durée de blocage estimée de la SCPI est de seize ans.

La SCPI URBAN MRX a reçu le visa n°26-01 de l'AMF en date du 9 janvier 2026. Elle procédera à une première augmentation du capital ouverte au public d'un montant de 11 538 500 euros (prime d'émission incluse). La période de souscription par le public est ouverte depuis le 30 janvier 2026 et se clôturera le 31 décembre 2026. La clôture pourra intervenir par anticipation en cas de souscription intégrale avant cette date. Le prix de souscription est fixé à 500 euros par part, incluant une prime d'émission de 80 euros. Le minimum de souscription est de 10 parts.

A propos d'URBAN PREMIUM

Société de Gestion de Portefeuille créée en 2010, URBAN PREMIUM concentre son développement sur la structuration et la gestion de véhicules d'investissement collectifs en immobilier destinés à une clientèle grand public. URBAN PREMIUM se distingue par son positionnement unique : l'immobilier en cœur de ville - l'immeuble bourgeois d'habitation à rénover et le commerce de proximité.

Contacts Presse - Agence Be RP
Annabel Verrier - annabel@be-rp.fr - 06 24 37 32 01
Héloïse Guillet - heloise@be-rp.fr - 07 62 58 36 06